

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 43
- présents suppléants : 2
- procurations : 18
- votants : 63
- suffrages exprimés : 63
- absentions : 0
- pour : 63
- contre : 0

DELIBERATION n° 2022/109

L'an deux mille vingt-deux et le 26 juillet à 18 heures trente, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 18 juillet 2022, s'est réuni, à la salle des fêtes de LANNEMEZHAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Hervé CARRERE, Christophe MUSE, Arnaud DELAS (suppléant de Jean-Claude JACOMET) Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sandrine DURAN, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES

Titulaires ayant donné procuration : Karine MEDOUS à Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE à Albert BEGUE, Régine SARRAT à Joëlle ABADIE, Jean-Marc DUPOUY à Véronique MAZOUÉ, Bernadette GACHASSIN à Noël ABADIE, Romain CAUCHOIS à Hervé CARRERE, Ludovic PONTICO à Catherine CORREGE, Pierre DUMAINE à Bernard PLANO, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Jacqueline ALFONZO à Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE à Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Joël DEVAUD à François DABEZIES, Jean-Paul COMPAGNET à Joëlle ABADIE, Gérard SABATHIE à Bernard PLANO, Didier FAVARO à Alain PIASER

Absents excusés : Bruno FOURCADE, Maurice LOUDET, Jean-Marc BEGUE, Xavier SARNIGUET, Fabienne ROYO, Jean-Marc GRANIE, Jean-Charles LAUREY, Patricia CORREGE, André QUINON, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Pascal AUDIC, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE,

Objet : Finances – Décision budgétaire modificative n°1/2022 budget principal

Considérant le travail engagé depuis plusieurs mois pour mettre en concordance les actifs de la trésorerie et ceux de la CCPL dans le cadre de la mise en œuvre de la nomenclature comptable, il est proposé d'adopter une décision modificative budgétaire sur le budget principal de la CCPL.

Celle-ci est nécessaire car des opérations de régularisation comptable sont demandées pour l'imputation comptable de certaines études passées qui ont été suivies de travaux.

Considérant que ces études apparaissent dans l'état de l'actif imputées sur des comptes 2031 alors que ces études auraient dû être rattachées comptablement aux comptes des travaux correspondants, les imputations à ces frais d'études doivent être régularisées, à travers une opération d'ordre budgétaire (recettes au compte 2031, dépenses du même montant aux comptes 21318-2138-2318).

Il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

Article	Chapitre	Fonction	Service	Réel / Ordre	Dépenses	Recettes
21318 - Autres bâtiments publics	041	01	BG	Ordre	+ 12 906.00 €	
2138 - Autres constructions	041	01	BG	Ordre	+ 105 643.00 €	
2318 - Autres immobilisations corporelles	041	01	BG	Ordre	+ 15 561.00 €	
2031 - Frais d'études	041	01	BG	Ordre		+ 134 110.00 €
Total investissement					+ 134 110.00 €	+ 134 110.00 €

LE CONSEIL :

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

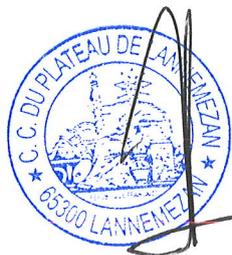
- de valider la décision budgétaire modificative n°1/2022 du budget principal telle que suit :

Article	Chapitre	Fonction	Service	Réel / Ordre	Dépenses	Recettes
21318 - Autres bâtiments publics	041	01	BG	Ordre	+ 12 906.00 €	
2138 - Autres constructions	041	01	BG	Ordre	+ 105 643.00 €	
2318 - Autres immobilisations corporelles	041	01	BG	Ordre	+ 15 561.00 €	
2031 - Frais d'études	041	01	BG	Ordre		+ 134 110.00 €
Total investissement					+ 134 110.00 €	+ 134 110.00 €

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le
23 AOUT 2022

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220726-2022-109-BF
Date de télétransmission : 23/08/2022
Date de réception préfecture : 23/08/2022